

Réunion du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 10 juillet 2013

L'an deux mille treize et le mercredi dix juillet à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de Rousses.

Étaient présents : Daniel MEYNADIER, Éliette VALAT, Claire GINIER, Élie COUDERC, Daniel GIOVANNACCI, Bernard ROUQUETTE.

Absent ayant donné procuration :

Absents : Serge GOUT, Johan VALMALLE, Jean Paul MARTIN

Madame Eliette VALAT a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Lecture et adoption du compte-rendu du 31 mai 2013

Mise aux Normes des Captages

Concernant l'acquisition du réservoir de Rousses, il y a blocage des propriétaires qui ne veulent pas vendre à l'amiable le réservoir. Le dossier est au point mort et le réservoir est donc mis à l'enquête publique. Les Conseillers Daniel GIOVANNACCI et Claire GINIER sont mandatés pour comprendre les désaccords et si possible débloquer la situation.

Convention avec l'Association Ecole et Nature

Lecture du courrier du 28 juin 2013 de l'Association Ecole et Nature qui suite à la décision du Préfet a créée « l'Ecole Associative Laïque de Rousses ». Ce courrier rappelle les objectifs de l'association en créant cette école. De plus, l'association fait la demande d'une mise à disposition gracieuse des locaux rénovés de l'école communale et nous propose de conclure une convention de partenariat afin d'obtenir les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

Le conseil délibère favorablement à la mise à disposition des locaux de l'école pour l'année scolaire 2013/2014. Cette mise à disposition concerne aussi le l'électricité, le téléphone et l'eau. La mairie demande à l'association de faire le nécessaire pour l'assurance. Si les locaux ne sont pas prêts à la rentrée scolaire le conseil accepte de prêter le temps nécessaire la salle du Foyer en accord avec le foyer rural.

Concernant l'aide au fonctionnement de l'école, le conseil délibère sur un accord de principe à la conclusion d'une convention de partenariat. Compte tenu des dépenses prévisionnelles prévues au budget 2013 et qui pourraient être réaffectées une enveloppe proche de 15 000 € pourrait être mise à disposition rapidement. Le conseil mandat le Maire pour conclure et ratifier la convention avec l'association Ecole & Nature.

Vu les fausses informations qui circulent, le conseil décide d'organiser avec l'association une réunion publique sur la situation de l'école de Rousses, à une date restant à définir.

Convention SAGE

Le conseil Municipal décide de ne pas signer la convention pour l'instant. Cette décision est remise à plus tard.

Questions diverses

Contrat Via Ferrata : Le conseil décide de mettre en place un contrat de location afin de cadrer et sécuriser les locations de matériel.

Barnum : Le conseil décide de changer les tarifs de la location du Barnum pour 2 jours. Les Association de la commune, les communes de la communauté de communes Tarnon Mimente et la CC Cévenoles Tarnon Mimente bénéficieront d'une mise à disposition gratuite. Pour les habitants de Rousses le montant de la location est fixée à 100 € et pour les loueurs non habitant de Rousses la location est fixée à 200€. Une caution de 500 € pourra être demandée.

Fourrière: Le conseil est informé des obligations concernant le service public de fourrière. Le conseil ne donne pas de suite pour l'instant. Cette décision est remise à une date ultérieure.

CAE : Le Maire indique des changements de la mise à disposition par la communauté de communes de l'agent CAE. Le renouvellement du prochain contrat, se fera non plus sur 27 heures mais sur 20 heures hebdomadaires réparties de la façon suivante : une semaine de 16 h (lundi, mardi) et la semaine suivante de 24h (lundi, mardi, mercredi), afin d'obtenir une moyenne de 20 heures hebdomadaire sur 2 semaines consécutives.

Eclairage Public : Au Gua certaines personnes sont mécontentes de l'emplacement du lampadaire. La commune a demandé que les habitants se mettent d'accord sur l'emplacement de celui-ci.

France Télécom/ Orange :

- Le conseil délibère favorablement pour le devis d'enfouissement des lignes téléphoniques pour le quartier de Nairic. La participation de la commune sera de 1 783 €.
- Le conseil délibère favorablement pour le devis de France Télécom (Orange) pour changer l'emplacement des câbles téléphoniques passant par l'école pour la mairie.

La séance est levée à minuit.